

Les dossiers devront parvenir au Conseil Départemental : avant le 15 OCTOBRE 2018 pour LES COLLEGIENS (classes de la 6ème à la 3ème)

Pour les jeunes sous <u>CONTRAT d'APPRENTISSAGE ou de</u> <u>PROFESSIONNALISATION</u>, les dossiers devront parvenir au Conseil Départemental

avant le 31 décembre 2018

Les dossiers de bourse sont disponibles
et <u>téléchargeables</u> sur le site internet du

Conseil Départemental (<u>www.lyonne.com</u>)

Pour les Bourses Mobilité

vous voudrez bien orienter les usagers vers les services du Conseil Départemental :

auprès de Madame LEGENDRE - ☎ 03.86.72.87.97 ou Madame PERRIET - ☎ 03.86.72.87.83